



# **NATATION COURSE**

**SAISON 2017-2018**

**PROGRAMME ET  
REGLEMENTS SPORTIFS**



# CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 HIVER – Q1

Date : **du vendredi 15 décembre au dimanche 17 décembre 2017**

Bassin : **50m X 25m**

Lieu : **CHARTRES (l'Odysée)**

Engagements extranat du lundi 4 décembre au lundi 11 décembre 2017

**Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.**

| Programme            | Vendredi 15 décembre |                        | Samedi 16 décembre |                        | Dimanche 17 décembre |                       |
|----------------------|----------------------|------------------------|--------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|
| Ouverture des portes | 7 h 30               | 14 h 30                | 7 h 30             | 14 h 30                | 7 h 30               | 13 h 30               |
| Début des épreuves   | 9 h 00               | 16 h 00                | 9 h 00             | 16 h 00                | 9 h 00               | 15 h 00               |
| Épreuves             | 400 4 N Messieurs    | 400 NL Dames           | 200 PAPILLON Dames | 200 PAPILLON Messieurs | 400 4 N Dames        | 200 NL Messieurs      |
|                      | 1500 NL Dames        | 400 NL Messieurs       | 800 NL Messieurs   | 800 NL Dames           | 1500 NL Messieurs    | 200 NL Dames          |
|                      | 200 BRASSE Messieurs | 200 DOS Dames          | 50 BRASSE Dames    | 50 BRASSE Messieurs    | 100 BRASSE Dames     | 100 DOS Messieurs     |
|                      | 200 BRASSE Dames     | 200 DOS Messieurs      | 50 DOS Messieurs   | 50 DOS Dames           | 100 BRASSE Messieurs | 100 DOS Dames         |
|                      | 50 NL Messieurs      | 100 PAPILLON Dames     | 100 NL Dames       | 100 NL Messieurs       | 50 NL Dames          | 50 PAPILLON Messieurs |
|                      |                      | 100 PAPILLON Messieurs |                    |                        |                      | 50 PAPILLON Dames     |
|                      |                      | 200 4N Dames           |                    |                        |                      | 200 4N Messieurs      |

## **QUALIFICATION :**

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs 15 ans et plus et des nageuses 14 et plus licenciés à la FFN.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours de performance fédéral. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont qualifiés les nageurs ayant réalisé au cours de la saison 2016-2017 ou lors des championnats régionaux bassin de 25m (avec table de transposition) une performance entrant dans la grille de qualification interrégionale (voir annuel règlement FFN 2017-2018).

Une liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site ExtraNat FFN huit jours après la date limite d'organisation les championnats régionaux bassin de 25m.

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

## **PROGRAMME :**

Toutes les épreuves seront classées au temps.

## **RECOMPENSES :**

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2.

## **JURY :**

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion).

**Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion**

# CHAMPIONNATS DE L'OUEST INTERCLUBS MAITRES

Date : **dimanche 28 janvier 2018**

Bassin : **25 m x 25 m**

Lieu : **CHOLET**

Engagements extranat du mardi 16 janvier au mardi 23 janvier 2018

**Droit d'engagement : 100 € par équipe**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 200€.**

| Date                 | Dimanche 28 janvier | Dimanche 28 janvier |
|----------------------|---------------------|---------------------|
| Ouverture des portes | 8 h 30              | 14 h 00             |
| Début des épreuves   | 9 h 45              | 15 h 15             |
| Epreuves             | 10 X 50 NL          | 100 NL              |
|                      | 400 NL              | 50 BRASSE           |
|                      | 100 PAPILLON        | 100 DOS             |
|                      | 50 DOS              | 50 PAPILLON         |
|                      | 100 BRASSE          | 200 4N              |
|                      | 50 NL               | 4 X 50 4N           |

## PHASE DE QUALIFICATION

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification régionale respectant le programme de la finale nationale. La période de qualification est fixée du samedi 16 septembre au dimanche 3 décembre 2017. Le classement national des interclubs sera publié le mercredi 6 décembre 2017. Les clubs disposeront de cinq jours pour toute réclamation.

À l'issue de cette période, le classement sera considéré comme officiel et définitif.

## MODE DE QUALIFICATION

Les 60 équipes de l'interrégion (à l'exception des équipes qualifiées en nationale) seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. Les équipes classées ensuite (de la 61ème à la 80ème place sont réservistes). Toutes ces équipes, y compris les 60 premières, doivent confirmer sur extraNat leur participation au plus tard le mercredi 13 décembre 2017. La liste définitive sera publiée le vendredi 15 décembre 2017.

## REGLEMENT SPECIFIQUE

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1993 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). Le relais 4 x 50 4N est composé obligatoirement de 2 femmes et 2 hommes.

La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office.

## CLASSEMENT

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

### ■ Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

### ■ Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

**RECOMPENSES** : Les trois premières équipes au classement général seront récompensées par une coupe et une médaille individuelle.

## JURY

Chaque club ayant deux équipes est tenu de fournir un officiel par réunion

**Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion**

# CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 PRINTEMPS – Q2

Date : **du vendredi 23 mars au dimanche 25 mars 2018**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **TOURS**

Engagements extranat du lundi 12 mars au lundi 19 mars 2018

**Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.**

| Programme            | Vendredi 23 mars |                              | Samedi 24 mars |                              | Dimanche 25 mars |                              |
|----------------------|------------------|------------------------------|----------------|------------------------------|------------------|------------------------------|
| Ouverture des portes | 7 h 30           | 15 h 00                      | 7 h 30         | 15 h 00                      | 7 h 30           | 13h 30                       |
| Début des épreuves   | 9 h 00           | 16 h 30                      | 9 h 00         | 16 h 30                      | 9 h 00           | 15 h 00                      |
| Type d'épreuve       | Séries           | Finales ou 2 séries rapides* | Séries         | Finales ou 2 séries rapides* | Séries           | Finales ou 2 séries rapides* |
| Épreuves             | 100 PAPILLON D   | 1500 NL M*                   | 200 DOS D      | 1500 NL*                     | 100 PAPILLON M   | 800 NL D*                    |
|                      | 200 PAPILLON M   | 100 PAPILLON D               | 200 DOS M      | 800 NL M*                    | 200 PAPILLON D   | 100 PAPILLON M               |
|                      | 400 NL D         | 200 PAPILLON M               | 50 PAPILLON D  | 200 DOS D                    | 400 NL M         | 200 PAPILLON D               |
|                      | 200 4 N M        | 400 NL Dames                 | 50 PAPILLON M  | 200 DOS M                    | 200 4N D         | 400 NL M                     |
|                      | 50 DOS D         | 200 4 N M                    | 400 4N D       | 50 PAPILLON D                | 50 DOS M         | 200 4N D                     |
|                      | 100 DOS M        | 50 DOS D                     | 400 4N M       | 50 PAPILLON M                | 100 DOS D        | 50 DOS M                     |
|                      | 200 BRASSE D     | 100 DOS M                    | 200 NL Dames   | 400 4N D                     | 200 BRASSE M     | 100 DOS D                    |
|                      | 100 BRASSE M     | 200 BRASSE D                 | 200 NL M       | 400 4N M                     | 100 BRASSE D     | 200 BRASSE M                 |
|                      | 50 NL D          | 100 BRASSE M                 | 50 BRASSE D    | 200 NL D                     | 50 NL M          | 100 BRASSE D                 |
|                      | 100 NL M         | 50 NL D                      | 50 BRASSE M    | 200 NL M                     | 100 NL D         | 50 NL M                      |
|                      | 1500 NL M        | 100 NL M                     | 1500 NL D      | 50 BRASSE D                  | 800 NL D         | 100 NL D                     |
|                      |                  |                              | 800 NL M       | 50 BRASSE M                  |                  |                              |

## QUALIFICATION :

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs 15 ans et plus et des nageuses 14 et plus licenciés FFN.

Les nageurs du « collectif excellence » ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours de performance fédéral. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Ils doivent évoluer comme tous les autres nageurs de l'interrégion. Il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

Sont qualifiés les nageurs ayant réalisé au cours de la saison 2016-2017 ou lors des championnats régionaux bassin de 25m (avec table de transposition) ou bassin de 50m les critères de qualifications requis (temps + place) - (voir annuel règlement FFN 2017-2018).

Une liste des nageurs qualifiés sera publiée sur le site ExtraNat FFN huit jours après la date limite d'organisation les championnats régionaux bassin de 50m.

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

## PROGRAMME :

Les séries seront nagées toutes catégories confondues avec finales A et B toutes catégories et finale C réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non retenus en finale A ou B. les 800 et 1500 NL nagées séries lentes le matin et séries rapides l'après-midi.

## RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2.

Pour les récompenses juniors, les finales A et B priment sur les finales C.

## JURY :

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion).

**Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion**

# CHAMPIONNATS DE NATIONALE 3 – Q2

Date : **du samedi 31 mars au lundi 2 avril 2018**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **GRAND COURONNE**

Engagements extranat du mardi 20 mars au mardi 27 mars 2018

**Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.**

| Programme            | Samedi 31 mars         | Dimanche 1er avril   |                        | Lundi 2 avril         |                      |
|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|
| Ouverture des portes | 13 h 30                | 7 h 30               | 14 h 00                | 7 h 30                | 13 h 30              |
| Début des épreuves   | 15 h 00                | 9 h 00               | 15 h 30                | 9 h 00                | 15 h 00              |
| Type d'épreuve       | Séries                 | Séries               | Séries                 | Séries                | Séries               |
| EPREUVES             | 400 4N Messieurs       | 200 PAPILLON Dames   | 200 PAPILLON Messieurs | 800 NL Dames          | 800 NL Messieurs     |
|                      | 400 4N Dames           | 400 NL Messieurs     | 400 NL Dames           | 200 NL Messieurs      | 200 NL Dames         |
|                      | 1500 NL Messieurs      | 50 BRASSE Dames      | 50 BRASSE Messieurs    | 100 BRASSE Dames      | 100 BRASSE Messieurs |
|                      | 1500 NL Dames          | 50 DOS Messieurs     | 50 DOS Dames           | 100 DOS Messieurs     | 100 DOS Dames        |
|                      | 100 PAPILLON Messieurs | 100 NL Dames         | 100 NL Messieurs       | 50 NL Dames           | 50 NL Messieurs      |
|                      | 100 PAPILLON Dames     | 200 BRASSE Messieurs | 200 BRASSE Dames       | 50 PAPILLON Messieurs | 50 PAPILLON Dames    |
|                      |                        |                      | 200 DOS Dames          | 200 DOS Messieurs     | 200 4N Dames         |

## **QUALIFICATION :**

Les nageurs du collectif excellence et les nageurs qualifiés aux championnats N2 de printemps ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif.

Les nageurs ayant réalisé les temps de qualification de la grille interrégionale lors des épreuves suivantes pourront participer :

- Championnat régionaux hiver en bassin de 25 m (avec table de transposition)
- Championnats N2 hiver Q1
- Championnats régionaux en bassin de 50 m

Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, PLUS une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance proposée sur l'espace ExtraNat

## **PROGRAMME :**

Les séries seront nagées toutes catégories confondues classement au temps.

## **RECOMPENSES :**

S'agissant d'une compétition réservée aux nageurs non qualifiés aux N2-Q2, les trois premiers nageurs, toutes catégories confondues, de chaque épreuve recevront un cadeau mais pas de médaille.

## **JURY :**

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel (par réunion)

**Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion**

| <b>CHALLENGE JEUNES DU GRAND OUEST</b>                   |                     |
|--|---------------------|
| Date : <b>samedi 2 et dimanche 3 juin 2018</b>           |                     |
| Bassin : <b>50 m x 20</b>                                | Lieu : <b>TOURS</b> |
| Engagements extranat du mardi 22mai au mardi 29 mai 2018 |                     |

**Droit d'engagement : 30 € par nageur**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date réglementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux.**

| DATE                 | Samedi 2 juin                   | Dimanche 3 juin                      | Dimanche 3 juin |
|----------------------|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------|
| Ouverture des portes | 13 heures 30                    | 7 heures 30                          | 13 heures 30    |
| Début des épreuves   | 15 heures                       | 9 heures                             | 15 heures       |
| Type d'épreuve       | Séries                          | Séries                               | Finales         |
|                      | 400 NL<br>(Classement au temps) | 200 4 Nages<br>(Classement au temps) | 100 dos         |
|                      | 100 Dos                         | 100 Brasse                           | 100 Brasse      |
|                      | 100 Papillon                    | 100 NL                               | 100 Papillon    |
|                      |                                 |                                      | 100 NL          |

#### **MODE DE QUALIFICATION**

Sont qualifiés les nageurs nés en 2004, 2005 et 2006, les nageuses nées en 2005, 2006 et 2007 ayant totalisé au classement du natatahlon 2017 le nombre de points de la grille ci-dessous à l'addition des 6, 8 ou 10 épreuves.

#### **PROCEDURE D'ENGAGEMENTS**

L'engagement des nageurs devra se faire via extraNat obligatoirement sur 400 NL et 200 4N, ainsi que sur les épreuves de 100 m de leur choix (2 au minimum).

#### **ORGANISATION**

Les épreuves seront nagées classement au temps pour les 400 NL et 200 4N, séries et finales A et B par année d'âge pour les 100 m.

En fonction du nombre de nageurs présents, les séries de 400 NL pourront être nagées à deux nageurs par couloir.

#### **RECOMPENSES**

Les trois premiers de chaque épreuve par année d'âge seront récompensés par une médaille.

Les trois premiers par année d'âge à l'addition des points réalisés sur 400 NL – 200 4N et les deux meilleurs 100m seront récompensés.

#### **JURY :**

Chaque club ayant au moins 4 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

**Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion**

#### GRILLE DE QUALIFICATION

| FILLES<br>2007 | FILLES<br>2006 | FILLES<br>2005 |  | GARCONS<br>2004 | GARCONS<br>2005 | GARCONS<br>2006 |
|----------------|----------------|----------------|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| 3300 pts       | 5200 pts       | 7300 pts       |  | 7300 pts        | 5300 pts        | 3300 pts        |

| <b>COUPE DE L'OUEST DES DEPARTEMENTS</b>                      |                     |
|---|---------------------|
| Date : <b>samedi 7 juillet et dimanche 8 juillet 2018</b>     |                     |
| Bassin : <b>25 m x 15 m</b>                                   | Lieu : <b>ST LO</b> |
| Engagements extranat du mardi 26 juin au mardi 3 juillet 2018 |                     |

**Droit d'engagement : 200 € par département**

**à verser au comité régional d'origine**

**Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 400€.**

| Date                 | Samedi 7 juillet           | Dimanche 8 juillet                 |
|----------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Ouverture des portes | 15 h 00                    | 8 h 00                             |
| Début des épreuves   | 17 h 00                    | 10 h 00                            |
| Epreuves             | 8 x 50 m nage libre filles | 100 brasse filles                  |
|                      | 8 x 50 nage libre garçons  | 100 brasse garçons                 |
|                      | Course des remplaçants     | 100 nage libre filles              |
|                      | 100 papillon garçons       | 100 nage libre garçons             |
|                      | 100 papillon filles        | Course des remplaçants             |
|                      | 100 dos garçons            | 8 x 100 4 nages individuel filles  |
|                      | 100 dos filles             | 8 x 100 4 nages individuel garçons |

**Catégories :**

Cette compétition est réservée à des **sélections départementales de 8 nageuses 13 ans et moins et 8 nageurs 14 ans et moins + 1 remplaçant par équipe.**

**Règlement :**

Chaque équipe présente obligatoirement 4 nageurs par épreuve individuelle et 1 équipe par relais. Un nageur doit participer à **deux épreuves individuelles de 100 m et aux deux relais**. Pour le relais 8 x 100 4N, il faut entendre que chaque nageur effectue un 100 4N individuel.

**NB** - S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique,

**Le remplacement d'un nageur :**

Le nageur remplaçant peut devenir titulaire à partir du moment où un nageur titulaire est dans l'incapacité de pouvoir assurer sa course. Dans le cas d'une blessure, le comité départemental devra fournir un certificat médical justifiant cette incapacité dans les quarante-huit heures suivant la compétition. Pour les autres cas, le conseiller technique régional ou son représentant, en accord avec le délégué de la commission sportive, se réserve le droit d'autoriser le remplacement d'un nageur titulaire.

**Echauffement :**

Echauffement des équipes filles le samedi de 15 h 00 à 16 h 00 et le dimanche de 8 h à 9 h Echauffement des équipes garçons le samedi de 16 h 00 à 17 h 00 et le dimanche à 9 h à 10 h

**Classement :**

Il s'effectue par addition des points à la table de cotation fédérale sur l'ensemble des épreuves. Les points des relais ne sont pas doublés.

Les trois premières équipes filles et les trois premières équipes garçons seront récompensées (coupes)

Un trophée récompensera le meilleur département (addition filles et garçons)

**Jury:**

Chaque département est tenu de fournir un officiel par réunion

**Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion**